

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmis au représentant de l'Etat

Le 17 octobre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 octobre 2013

2013 DEVE 151 Subvention (2 000 euros) à l'association Espaces pour l'organisation de balades fluviales commentées au départ du Port de Sèvres (16^{ème}) et depuis l'île aux Cygnes (15^{ème}).

M^{me} Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 1^{er} octobre 2013, par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose d'approuver la subvention de la Ville de Paris à l'association Espaces pour l'organisation de balades fluviales commentées au départ du Port de Sèvres (16^{ème}) et depuis l'île aux Cygnes (15^{ème}) ;

Vu l'avis du Conseil du 15^{ème} arrondissement en date du 7 octobre 2013 ;

Vu l'avis du Conseil du 16^{ème} arrondissement en date du 30 septembre 2013 ;

Sur le rapport présenté par Madame Fabienne GIBOUDEAUX au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association Espaces domiciliée 45 bis route des Gardes, 92190 Meudon.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 820, nature 6574, ligne VF 23006 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2013.